

& qu'il étoit prêt à les mettre bas, si on vouloit les déclarer libres & leur laisser en partage la moitié de l'Isle qui devoit de droit leur appartenir toute entière, n'y ayant laissé entrer les Européens que par pure condescendance.

Comme tout est au commerce dans les Provinces de l'Union, & que la Politique de l'Etat n'a que ce point à soutenir, on a envoyé une Frégate à *Constantinople* pour y apprendre si des Corsaires de *Tunis*, de *Maroc* & de *Tripoli*, comme tributaires de la Porte, en étoient autorisés de troubler, comme ils le faisoient de tems à autre le Commerce de la République sur la Méditerranée, même jusqu'à y avoir enlevé des Vaisseaux. Cette Frégate de retour en a rapporté, que bien loin que le Grand Seigneur eut connoissance & autorisât les pirateries de ces Corsaires, il donneroit des ordres formels pour les rechercher & les punir.

On en est à présent à *La Haye* à des arrangements pour le départ de divers Ministres aux Cours étrangères, & à dresser leurs instructions, qui toutes ont pour objet le Commerce & aussi un réglemeut de limites avec les Etats de quelques Princes d'Allemagne, qui confinent avec celui de la République. Mais le différend survenu entre cette République & l'Electeur Palatin, ne se vuide point, quoiqu'il se tienne sans cesse des conférences sur cet objet. Nous en avons rapporté la cause & ses suites pendant cinq mois consécutifs, & le mois dernier, l'ample Mémoire du Résident Cornet qui la touche. Ces conférences pourront ainsi durer encore du tems avant qu'on ne puisse arriver au point de trancher le nœud de la difficulté. Des affaires litigieuses survenues entre les Compagnies des